

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°26-025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 08 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	02/04/2026
En exercice : 23	Date d'affichage :	02/04/2026
Présents : 21		
Votants : 21 + 2 pouvoirs		

Présents : GENON Hervé - GAZET Véronique - MELLAN Lionel - BAZIN Josiane - MICHELLAND Bruno - PEREZ Stéphanie - RIZZON Bruno - COMBET Claire - BALMON Marc - LEGRAND Alexandra - MAUGE François - MASSUTTI Carole - JABOUILLE Martine - COURDAVAULT Laurent - JALLIFFIER VERNE Christelle - GARCIA Pascal - PAVIET Laura - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémy - EL HADEUF Messaoud - GACHET Roger

Excusés :

SANCHEZ Sophie (pouvoir à Hervé GENON)  
BANTIN Virginie (pouvoir à COURDAVAULT Laurent)

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Transfert de compétence au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17, L5211-18 et L5711-1 ;

Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu les statuts du Syndicat départemental d'Énergie de la Savoie qui devraient être publiés par arrêté préfectoral début 2026 ;

Considérant que le SDES, lors de la réunion du Comité Syndical du 5 novembre 2025, a approuvé une modification statutaire qui a élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités, notamment par un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la

renovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique ;

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du syndicat dans le cadre de compétences à la carte auxquelles elles adhèrent.

Il est proposé de confier au syndicat la(es) compétence(s) suivantes :

- Électricité
- Gaz
- Transition énergétique
- Mobilités durables
- Éclairage public
- Réseau de chaleur et de froid

De plus, les statuts du syndicat prévoient la mise à disposition des services d'une centrale d'achats. Il est proposé d'adhérer à :

- La centrale d'achats territoriale

Ce(s) transfert(s) seront effectifs après l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et la délibération du SDES actant ce(s) transferts.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :*

- *De transférer au Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie la compétence éclairage public*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance  
Véronique GAZET

Monsieur le Maire  
Hervé GENON

